

Module 1.6

Le renouvellement urbain : principes et mise en oeuvre

Présentation de la formation

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concourt à la réalisation des objectifs de la politique de la ville définis à l'article 1er de la loi. Pour ce nouveau programme impactant plus de 400 quartiers (216 quartiers nationaux - 220 quartiers régionaux) ont été affectés 10 milliards d'euros en équivalent-subvention. Le nouveau règlement général précise à la fois l'ambition attendue des projets, les possibilités de financement des opérations et les modalités de contractualisation entre le porteur de projet, l'ANRU et ses partenaires. La formation a pour objectif de préciser le contexte général du NPNRU par l'approfondissement de son règlement général et des modalités de financement du projet.

Objectifs de la formation

- Donner toutes les clés de lecture du règlement général et du règlement financier
- Identifier les éléments incontournables attendus par l'ANRU et ses partenaires nationaux en vue de la contractualisation des projets
- S'appropriier les mécanismes financiers du NPNRU
- Appréhender les temps forts du processus d'instruction des projets et connaître le contenu des documents contractuels, en vue de faciliter les échanges et négociations avec les partenaires locaux et nationaux

Les publics visés

- Directeurs et chefs de projet renouvellement urbain/politique de la ville des collectivités et des organismes HLM ;
- Maîtres d'ouvrage des projets de renouvellement urbain ;
- Services de l'Etat en charge du Renouvellement Urbain et/ou de la politique de la Ville, délégation territoriales de l'ANRU

Enseignants

Pierre-Jean Bauley, consultant sénior dans les missions d'organisation et de management de projets de renouvellement urbain, Algoé

Coline Tibayrenc, consultante en management de projet de renouvellement urbain, Algoé



Programme

Jour 1

9h00-9h30

Accueil des stagiaires

9h30-10h30

Contexte général sur le cadre du NPNRU

- Les enseignements du PNRU
- Rappel des objectifs nationaux du NPNRU - les fondamentaux de la "philosophie renouvelée"
- Principales évolutions : lien Contrat de Ville, convergence politiques publique, PRIN/PRIR, portage intercommunal, co-construction
- Les modalités de financement des projets de renouvellement urbain

10h30-12h30

Les attendus de l'ANRU au stade de la Convention : dispositions clés du règlement général

- Rechercher une cohérence entre contexte, vocation du quartier et projet urbain :
 - histoire du projet
 - vision stratégique 10-15 ans
 - objectifs urbains prioritaires
 - facteurs clés de succès
 - scénario et plan guide

12h30-14h00

Déjeuner

14h00-17h00

Les attendus de l'ANRU au stade de la Convention : dispositions clés du règlement général (suite)

- Inscrire le projet dans les stratégies territoriales de l'habitat : reconstitution de l'offre sociale, stratégie de relogement et d'attributions (lien CIL et CIA)
- Construire le partenariat avec Action Logement : diversification, mixité sociale et contreparties
- Préparer l'opérationnalité des projets : faisabilité, soutenabilité, planning (outils, fiche descriptive et FAT)
- Préparer les conditions de la mise en oeuvre des projets : gouvernance (ingénierie, organisation, co-construction) et accompagnement au changement

Jour 2

9h00-9h30

Accueil des stagiaires

9h30-12h30

Les modalités de financement des projet de renouvellement urbain

- Principales évolutions du règlement financier : fin du système d'avance de subventions, réorganisation des familles d'opérations, modulations des aides aux EPCI (scoring) et organismes HLM
- Conditions de financement ANRU par nature d'opération
- Modalités d'attribution et de versement des financements ANRU
- Autres types de financement mobilisables : conventions régionales de partenariat, ANAH, CDC, PIA, autres

12h30-14h00

Déjeuner

14h00-15h00

Les processus de contractualisation du NPNRU

- Les documents contractuels : dossier de présentation, convention pluriannuelle de renouvellement urbain, maquette financière, chartes et autres conventions d'application thématique
- Processus détaillé d'examen / d'instruction des PRIN-PRIR

15h00-16h00

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des projets

16h00-16h30

Bilan de la formation

- Débriefing / questions-réponses
- Evaluation de la formation